



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE TRAPPES (78) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Ile de France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis Campus RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - CS 20012 à SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par **Monsieur Jérôme KOLSKY** en sa qualité de Directeur par intérim du Département Optimisation et Programmation de la Direction Immobilière Ile-de-France de SNCF Immobilier, et, par délégation par **Madame Stéphanie SCHIFANO** en sa qualité de Cheffe de Pôle Gestion et Développement Locatif Ile-de-France dans le Département Optimisation et Programmation de la Direction Immobilière Ile-de-France de SNCF Immobilier, domiciliée pour les besoins des présentes CAMPUS RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - CS 20012 – 93212 SAINT-DENIS Cedex, dûment habilitée.

2. Correspondant :

ESSET : Madame **RIZKALLAH Joys** joignable par courriel : joys.rizkallah@esset-pm.com
Adresse : ESSET PM - Liberty Tower – 17 place des Reflets, 92097 Paris La Défense Cédex

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu d'une superficie d'environ **300 m²** situé **Avenue de l'armée Leclerc à TRAPPES (78190)** et repris au cadastre de la commune de TRAPPES, sous le n° 73p de la Section AK. En vue d'y exercer une activité de stockage.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **CR HABITAT**, dont le siège social sis : 42 Rue Robert Esnault Pelterie 78117 Toussus-le-Noble.

Date d'effet de la convention d'occupation : **10 avril 2025**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales mentionnées au point 2 du présent avis. Consultation uniquement sur place.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 Versailles Cedex
Téléphone : 01 39 20 54 00 - Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr